

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 032/2021

A

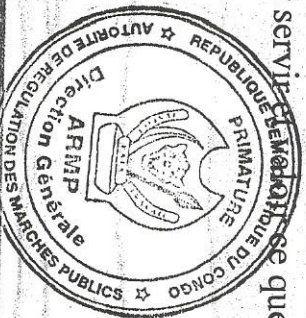
L'Entreprise SM Trading Company Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°112/PMEDE/SNEL S.A/DG/DEQ/CDP/CPM/GK W/2017/MF, conclu avec la Société Nationale d'Electricité, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux (83.582) et confirme le paiement de la redevance de 0,7 % dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 06/04/2021

Pour servir de preuve que de droit

Directeur Administratif et Financier



Président de l'ARMP
Direction Générale

Directeur Général